Décision 05-D-65 du 30 novembre 2005

relative à des pratiques constatées dans le secteur de la téléphonie mobile

Posted on: 01 décembre 2005 | Secteur(s) :

DISTRIBUTION

GRANDE CONSOMMATION

TÉLÉCOMS

Présentation de la décision

Informations sur la décision

Origine de la saisine	Conseil de la concurrence (auto saisine), UFC Que Choisir
Dispositif(s)	Injonction de publication Pratique établie Sanctions pécuniaires
Entreprise(s) concernée(s)	Orange France, SFR, Bouygues Télécom

Lire

le texte intégral de la décision
1.03 Mo

le communiqué de presse